

DELIBERATION CA103-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 7 décembre 2022 ;

Objet de la délibération : Budget initial 2023-Etablissement principal et tableau des emplois 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 15 décembre 2022, le quorum physique étant atteint, arrête :
Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 071 ETPT dont 1 490 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 581 ETPT hors plafond d'emplois législatif

Pour le budget principal :

- 201 401 327 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 149 014 717 € personnel
 - 32 573 533 € fonctionnement
 - 19 813 077 € investissement
- 197 160 747 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 149 014 717 € personnel
 - 28 614 329 € fonctionnement
 - 19 531 701 € investissement

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 10/02/2023

- 184 653 465 € de prévisions de recettes (RE)
- - 12 507 282 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget Principal :

- - 4 529 547 € de résultat patrimonial
- - 2 045 093 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 6 079 372 € de variation de fonds de roulement
- - 12 630 204 € de variation de trésorerie

Le budget initial 2023 et le tableau des emplois 2023 concernant le budget principal de l'établissement sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 5 oppositions et 5 abstentions.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires de l'Etablissement, du principal et de la Fondation, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale de l'Etablissement, du principal et de la Fondation et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 10 février 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le: 10/02/2023



date du CA
15 décembre 2022

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global	
Catégories d'emplois		En ETPT		En ETPT			
Nature des emplois							
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	751			751	
		CDI	1		13	14	
	Non permanents	CDD	208		165	373	
S/total EC			960		178		1 138
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)							
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	495			495	
		CDI	7		204	211	
	Non permanents	CDD	28		199	227	
S/total Biatss			530		403		933
Totaux			1 490 (1)		581		2 071
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 587 (3)				Plafond global des emplois voté par le CA (2) **	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses					Recettes		
	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022		Budget initial 2023 (a)		Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	142 687 042	142 687 042	149 014 717	149 014 717	175 649 781,00	177 575 038	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 457 638</i>	<i>37 457 638</i>	<i>39 293 238</i>	<i>39 293 238</i>	138 147 369,00	138 797 770	<i>Subvention pour charges de service public</i>
					4 666 787,00	5 509 272	Autres financements de l'Etat
					1 316 493,00	1 633 564	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	31 820 267	30 917 464	32 696 533	28 737 329	14 088 046,00	15 561 376	Autres financements publics
					17 431 086,00	16 073 056	Recettes propres
					2 520 456,00	7 201 427	Recettes fléchées **
					490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	11 894 507	16 626 250	19 813 077	19 531 701	2 023 182,00	6 710 838	Autres financements publics fléchés
					6 685,00	-	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel	-	-	-	-			
Fonctionnement	-	-	-	-			
Investissement	-	-	-	-			
TOTAL DES DÉPENSES	186 401 816	190 230 756	201 524 327	197 283 747	178 170 237,00	184 776 465	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		-	12 060 519,00	12 507 282	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1857980

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses					Recettes		
	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022		Budget initial 2023 (a)		Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	142 687 042,00	142 687 042,00	149 014 717	149 014 717	175 571 781,00	177 452 038	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 457 638</i>	<i>37 457 638</i>	<i>39 293 238</i>	<i>39 293 238</i>	138 147 369,00	138 797 770	Subvention pour charges de service public
	-				4 666 787,00	5 509 272	Autres financements de l'Etat
	-				1 316 493,00	1 633 564	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	31 747 267,00	30 844 464,00	32 573 533	28 614 329	14 088 046,00	15 561 376	Autres financements publics
	-	-			17 353 086,00	15 950 056	Recettes propres
	-	-					
	-	-			2 520 456,00	7 201 427	Recettes fléchées **
	-	-			490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	11 889 507,00	16 621 250,00	19 813 077	19 531 701	2 023 182,00	6 710 838	Autres financements publics fléchés
					6 685,00		Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel							
Fonctionnement							
Investissement							
TOTAL DES DÉPENSES	186 323 816,00	190 152 756,00	201 401 327	197 160 747	178 092 237,00	184 653 465	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		-	12 060 519,00	12 507 282	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1857980

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses					Recettes		
	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022		Budget initial 2023 (a)		Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	
Personnel				-	78 000,00	123 000	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				-			Subvention pour charges de service public
							Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	73 000,00	73 000,00	123 000	123 000			Autres financements publics
					78 000,00	123 000	Recettes propres
					-	-	Recettes fléchées **
							Financements de l'Etat fléchés
Investissement	5 000,00	5 000,00					Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel							
Fonctionnement							
Investissement							
TOTAL DES DÉPENSES	78 000,00	78 000,00	123 000	123 000	78 000,00	123 000	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		-	-	-	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 140829060

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 147047953

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 147047953

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		
	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (a)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	12 060 519,00	12 507 282
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	12 060 519,00	12 507 282
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		
<i>dont solde budgétaire FU</i>		-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	65 361	122 922
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 512 000	1 542 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)		-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	13 637 880,00	14 172 204
Variation de trésorerie (I)	-	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		3 355 391
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>		
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	13 637 880,00	14 172 204

Financements (couverture des besoins)		
Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
-	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
-	-	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire FU</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire BAI</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
581 090,00		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 512 000,00	1 542 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
2 093 090,00	1 542 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
11 544 790,00	12 630 204	Variation de trésorerie (II)
3 114 788,00		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
8 430 002,00	15 985 595	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
13 637 880,00	14 172 204	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
FU : fondation universitaire
BAI : budget annexe immobilier
SIE : service inter-établissements

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (a)	PRODUITS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)
Personnel	140 829 060,00	147 047 953	Subventions de l'Etat	138 847 275,00	139 872 753
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>37 976 045,00</i>	<i>39 293 238</i>	Fiscalité affectée	1 351 413,00	1 773 564
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	38 533 207,00	38 788 286	Autres subventions	12 730 156,00	13 296 956
<i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i>	<i>1 857 982,00</i>	<i>1 966 764</i>	Autres produits	25 192 243,00	26 363 419
<i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 109 804,00</i>	<i>9 767 388</i>	<i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i>	<i>7 930 785,00</i>	<i>7 282 934</i>
TOTAL DES CHARGES (1)	179 362 267,00	185 836 239	TOTAL DES PRODUITS (2)	178 121 087,00	181 306 692
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 241 180,00	4 529 547
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	179 362 267,00	185 836 239	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	179 362 267,00	185 836 239

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1857980

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (g)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 241 180,00	- 4 529 547
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 109 804,00	9 767 388
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 930 785,00	7 282 934
= CAF ou IAF*	937 839,00	- 2 045 093

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (j)	RESSOURCES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 045 093	Capacité d'autofinancement*	937 839,00	-
Investissements	16 933 715,00	19 531 701	Financement de l'actif par l'Etat	5 904 535,00	7 588 738
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 064 558,00	7 908 684
			Autres ressources	15 360,00	-
Remboursement des dettes financières	64 151,00	-	Augmentation des dettes financières	581 090,00	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 997 866,00	21 576 794	TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 503 382,00	15 497 422
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	5 494 484,00	6 079 372

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 5 494 484,00	- 6 079 372
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	6 050 306,00	6 550 832
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 11 544 790,00	- 12 630 204
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	17 395 453,37	11 316 082
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 858 792,45	- 4 307 960
Niveau de la TRESORERIE	28 254 245,82	15 624 042

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Université d'Angers

date du CA

15 décembre 2022

Tableau 6 - Etablissement Principal
Situation patrimoniale - Budget initial année 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (a)	PRODUITS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)
Personnel	140 829 060,00	147 047 953	Subventions de l'Etat	138 847 275,00	139 872 753
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>37 976 045,00</i>	<i>39 293 238</i>	Fiscalité affectée	1 351 413,00	1 773 564
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	38 460 207	38 665 286	Autres subventions	12 730 156,00	13 296 956
<i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i>	<i>1 857 982,00</i>	<i>1 966 764</i>	Autres produits	25 114 243,00	26 240 419
<i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 109 804</i>	<i>9 767 388</i>	<i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i>	<i>7 930 785,00</i>	<i>7 282 934</i>
TOTAL DES CHARGES (1)	179 289 267,00	185 713 239	TOTAL DES PRODUITS (2)	178 043 087,00	181 183 692
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 246 180,00	4 529 547
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	179 289 267,00	185 713 239	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	179 289 267,00	185 713 239

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1857980
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1966764

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (g)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 246 180,00	- 4 529 547
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 109 804,00	9 767 388
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 930 785,00	7 282 934
= CAF ou IAF*	932 839,00	- 2 045 093

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (j)	RESSOURCES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 045 093	Capacité d'autofinancement*	932 839,00	-
Investissements	16 928 715,00	19 531 701	Financement de l'actif par l'État	5 904 535,00	7 588 738
Remboursement des dettes financières	64 151,00		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 064 558,00	7 908 684
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 992 866,00	21 576 794	Autres ressources	15 360,00	
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Augmentation des dettes financières	581 090,00	
			TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 498 382,00	15 497 422
			Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	5 494 484,00	6 079 372

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Budget 2022 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté)	Budget initial 2023 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 5 494 484,00	- 6 079 372
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	6 050 306,00	6 550 832
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 11 544 790,00	- 12 630 204
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	17 293 622	11 214 250
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 857 667	- 4 306 835
Niveau de la TRESORERIE	28 151 289	15 521 085

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (a)	PRODUITS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)
Personnel			Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	73 000,00	123 000	Autres subventions		
<i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i>			Autres produits	78 000,00	123 000
<i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>			<i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i>		
TOTAL DES CHARGES (1)	73 000,00	123 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	78 000,00	123 000
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>5 000,00</i>	<i>-</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 000,00	123 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 000,00	123 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 140829060
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 147047953

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (g)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 000,00	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
= CAF ou IAF*	5 000,00	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (j)	RESSOURCES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	5 000,00	-
Investissements	5 000,00		Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 000,00	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 000,00	-
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Budget 2022 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté)	Budget initial 2023 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-	-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	101 831,52	101 832
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 1 125,00	- 1 125
Niveau de la TRESORERIE	102 956,52	102 957

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à 2023 Comptes financiers <= 2021 + BR 2022	AE consommées les années antérieures à 2023 Comptes financiers <= 2021 + BR 2022	AE reprogrammées ou reportées en 2023*	AE nouvelles ouvertes en 2023 = BI 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023 (6) = (4)+(5)	CP ouverts les années antérieures à 2023 Comptes financiers <= 2021 + BR 2022	CP consommés les années antérieures à 2023 Comptes financiers <= 2021 + BR 2022	CP reprogrammés ou reportés en 2023*	CP nouveaux ouverts en 2023 = BI 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023 (11)=(9)+(10)	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE) (12)=(1)-(3)-(6)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP) (13)=(3)+(6)-(8)-(11)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)	(12)	(13)
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDDN05 à partir de 2017	3 473 466	2 293 466	2 293 466	-	1 180 000	1 180 000	1 913 194	1 913 194	-	1 120 000	1 120 000	-	440 272
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel RRTHDESER : Réseau Régionale à Très Haut Débit pour l'ESR PDLFEDER 2021	1 924 000	1 547 000	1 547 000	-	15 000	15 000	512 000	512 000	-	1 017 000	1 017 000	362 000	33 000
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel RRTHDESER : Réseau Régionale à Très Haut Débit pour l'ESR PDLCPER 2021	300 000	300 000	300 000	-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	-	240 000
PFIPPIDPI : PPIRL902 Reconversion locaux lettres CPER 2015-2020 PPIRL902	3 994 000	953 710	953 710	-	3 040 290	3 040 290	607 589	607 589	-	3 000 000	3 000 000	-	386 411
PFIPPIDPI : RECONVERSION LOCAUX LETTRES CPER 2021/2027 - CPER 2015-2020 RECONDUIT - 1ÈRE	2 000 000	-	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-	60 000	60 000	-	1 940 000
PFIPPIDPI : RECONVERSION LOCAUX LETTRES CPER 2021/2027 - CPER 2015-2020 RECONDUIT - 2ÈME	6 000 000	-	-	-	1 756 974	1 756 974	-	-	-	565 000	565 000	4 243 026	1 191 974
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 2007-2014 et 2015-2020 : REHABSAN	10 267 000	8 797 525	8 797 525	-	1 032 066	1 032 066	7 415 938	7 415 938	-	2 332 066	2 332 066	437 409	81 587
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 2021-2027 : REHABSAN	2 000 000	-	-	-	1 115 000	1 115 000	-	-	-	215 000	215 000	885 000	900 000
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 173 887	2 173 887	2 173 887	-	-	-	2 173 887	2 173 887	-	-	-	-	-
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	-	-	-	3 985 409	3 985 409	-	10 327	10 327	-	4 264
PFIPPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 500 892	1 439 624	1 439 624	-	-	-	1 150 274	1 150 274	-	-	-	61 268	289 349
PFIPPIDPI : REABBUBB (REHABILITATION BU BELLE BEILLE	475 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	475 000	-
PFIPPIDPICVEC : CVECPSAN (Parcours santé)	475 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	70 000	70 000	375 000	30 000
PFIPPIDPICVEC : CVECGYM (Aménagement gymnases centre sportif Belle-Beille)	159 000	-	-	-	70 000	70 000	-	-	-	50 000	50 000	89 000	20 000
PFIPPIDPICVEC : CVECBUSS (Living Center XXL)	660 000	-	-	-	120 000	120 000	-	-	-	80 000	80 000	540 000	40 000
PLAN DE RELANCE : PRFR3215 : Restructuration énergétique site médecine - Site : Amsler	2 319 999	2 319 999	2 319 999	-	-	-	1 464 842	1 464 842	-	855 157	855 157	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3263 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	163 893	163 893	163 893	-	-	-	163 893	163 893	-	-	-	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3285 : Action de performance énergétique à gains rapides - Site : BU St Serge	121 033	121 033	121 033	-	-	-	121 033	121 033	-	-	-	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3286 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	59 963	59 963	59 963	-	-	-	59 963	59 963	-	-	-	0	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3289 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : Présidence	67 238	67 238	67 238	-	-	-	67 238	67 238	-	-	-	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3290 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : SUAPS	45 902	45 902	45 902	-	-	-	45 902	45 902	-	-	-	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3306 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : Présidence	45 705	45 705	45 705	-	-	-	37 976	37 976	-	7 729	7 729	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3323 : Rénovation des systèmes d'éclairages - Site : Le Quatre	29 717	29 717	29 717	-	-	-	26 955	26 955	-	2 762	2 762	0	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3343 : BU DE BELLE-BEILLE Rénovation énergétique - Site : BU Belle Beille	5 668 799	5 476 954	5 476 954	-	191 845	191 845	3 349 734	3 349 734	-	2 319 065	2 319 065	0	-
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	47 924 495	29 835 616	29 835 616	-	10 621 175	10 621 175	23 155 827	23 155 827	-	11 704 106	11 704 106	7 467 704	5 596 857
PFIRECCPER : CPER	13 735 126	5 843 628	5 843 628	-	4 003 000	4 003 000	5 843 628	5 843 628	-	4 003 000	4 003 000	3 888 498	-
PFIRECHREG : Projets Region	9 143 385	7 102 574	7 102 574	-	1 134 659	1 134 659	7 102 574	7 102 574	-	1 134 659	1 134 659	906 152	-
PFIRECHANR : Projets ANR	9 526 263	4 675 745	4 675 745	0	2 241 519	2 241 519	4 675 745	4 675 745	0	2 241 519	2 241 519	2 608 999	-
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	5 258 610	1 506 318	1 506 318	-	2 524 814	2 524 814	1 506 318	1 506 318	-	2 524 814	2 524 814	1 227 478	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	10 877 333	8 570 147	8 570 147	-	1 112 355	1 112 355	8 570 147	8 570 147	-	1 112 355	1 112 355	1 194 831	-
PFIRECSAIC : Contrats VALO	1 864 814	1 313 494	1 313 494	-	396 544	396 544	1 313 494	1 313 494	-	396 544	396 544	154 776	-
Total contrats de recherche non fléchés	50 405 531	29 011 906	29 011 906	0	11 412 891	11 412 891	29 011 906	29 011 906	0	11 412 891	11 412 891	9 980 734	-
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 448 093	3 448 093	3 448 093	-	-	-	3 448 093	3 448 093	-	-	-	-	-
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 202 878	4 133 203	4 133 203	-	69 675	69 675	4 120 763	4 120 763	-	82 115	82 115	0	-
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 493 865	7 493 865	7 493 865	-	-	-	7 493 865	7 493 865	-	-	-	-	-
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 874 300	2 874 300	2 874 300	-	-	-	2 874 300	2 874 300	-	-	-	-	-
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	6 132 000	1 411 740	1 411 740	-	1 213 347	1 213 347	1 310 752	1 310 752	-	1 088 364	1 088 364	3 506 913	225 971
Total des contrats de recherche fléchés	24 151 136	19 361 201	19 361 201	-	1 283 022	1 283 022	19 247 773	19 247 773	-	1 170 479	1 170 479	3 506 913	225 971
TOTAL Contrats de recherche	74 556 667	48 373 107	48 373 107	0	12 695 913	12 695 913	48 259 679	48 259 679	0	12 583 370	12 583 370	13 487 647	225 971
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIRECHRFI : THELEME	13 299 238	6 295 117	6 295 117	-	1 185 036	1 185 036	5 264 744	5 264 744	-	1 650 196	1 650 196	5 819 085	565 213
PFIRECHRFI : ETOILE	4 906 824	1 432 702	1 432 702	-	616 711	616 711	1 432 702	1 432 702	-	616 711	616 711	2 857 412	0
FIRECHRFI : EU GREEN	3 201 320	-	-	-	408 650	408 650	-	-	-	408 650	408 650	2 792 670	-
Total contrats d'enseignement fléchés	21 407 382	7 727 818	7 727 818	-	2 210 397	2 210 397	6 697 445	6 697 445	-	2 675 557	2 675 557	11 469 167	565 213
PLAN TOURISME : REUT	2 190 100	248 500	248 500	-	1 299 480	1 299 480	248 500	248 500	-	1 299 480	1 299 480	642 120	-
MOBILITE ERASMUS : 2020 - 2022 (900303)	738 292	738 292	738 292	-	-	-	738 292	738 292	-	-	-	0	0
MOBILITE ERASMUS : 2021 - 2023 (900303)	514 059	514 059	514 059	-	-	-	444 057	444 057	-	70 002	70 002	-	0
MOBILITE ERASMUS : 2022 - 2024 (900303)	673 905	200 367	200 367	-	473 538	473 538	128 366	128 366	-	545 539	545 539	-	-
MOBILITE ERASMUS : 2023 - 2025 (900303)	642 000	-	-	-	513 600	513 600	-	-	-	513 600	513 600	128 400	-
Total contrats d'enseignement non fléchés	4 758 356	1 701 218	1 701 218	-	2 286 618	2 286 618	1 559 215	1 559 215	-	2 428 621	2 428 621	770 520	0
Total	148 646 900	87 637 759	87 637 759	0	27 814 103	27 814 103	79 672 167	79 672 167	0	29 391 654	29 391 654	33 195 038	6 388 041
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	42 369 024	25 853 977	25 853 977	0	5 042 401	5 042 400	25 853 977	25 853 977	0	5 042 401	5 042 400	11 472 646	0
Ss total fonctionnement et intervention	45 996 992	26 808 655	26 808 655	0,12	8 484 936	8 484 936	24 690 706	24 690 706	0	9 084 618	9 084 618	10 703 401	1 518 266
Ss total investissement	60 280 885	34 975 127	34 975 127	0	14 286 767	14 286 767	29 127 483	29 127 483	0	15 264 635	15 264 635	11 018 991	4 869 776

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2023 Comptes financiers ≤2021 + BR 2022	Encaissement prévu en 2023 = BI 2023	Restes à encaisser
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI : PPIDDN05 à partir de 2017	3 473 466	3 473 466	-	-	-	-
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel RRTHDESR : Réseau Régionale à Très Haut Débit pour l'ESR PDLFEDER 2	1 924 000	-	1 924 000	-	1 194 186	729 814
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel RRTHDESR : Réseau Régionale à Très Haut Débit pour l'ESR PDLCPER 20	300 000	300 000	-	-	-	-
PFIPPIDPI : PPiRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPiRL902	3 994 000	1 125 000	2 869 000	2 869 000	-	-
PFIPPIDPI : RECONVERSION LOCAUX LETTRES CPER 2021/2027 - CPER 2015-2020 RECONDUIT - 1	2 000 000	-	2 000 000	712 500	1 287 500	-
PFIPPIDPI : RECONVERSION LOCAUX LETTRES CPER 2021/2027 - CPER 2015-2020 RECONDUIT - 2	6 000 000	-	6 000 000	-	1 100 000	4 900 000
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 2007-2014 et 2015-2020 : REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	9 872 000	395 000	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 2021-2027 : REHABSAN	2 000 000	-	2 000 000	200 000	1 800 000	-
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACTR	2 173 887	373 887	1 800 000	1 800 000	-	-
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	0
PFIPPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 500 892	60	1 500 832	1 500 832	-	0
PFIPPIDPI : REABBUBB (REHABILITATION BU BELLE BEILLE	475 000	475 000	-	-	-	-
PFIPPIDPICVEC : CVECPSAN (Parcours santé)	475 000	-	475 000	359 872	-	115 128
PFIPPIDPICVEC : CVECGYM (Aménagement gymnases centre sportif Belle-Beille)	159 000	-	159 000	-	-	159 000
PFIPPIDPICVEC : CVECBUSS (Living Center XXL)	660 000	200 000	460 000	278 000	-	182 000
PLAN DE RELANCE : PRFR3215 : Restructuration énergétique site médecine - Site : Amsler	2 319 999	-	2 811 000	1 600 000	1 211 000	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3263 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	163 893	-	180 000	180 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3285 : Action de performance énergétique à gains rapides - Site : BU St Serge	121 033	-	75 250	75 250	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3286 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	59 963	-	75 000	75 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3289 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : Présidence	67 238	0	68 000	68 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3290 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : SUAPS	45 902	-	67 000	67 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3306 : Modernisation des systèmes d'éclairages - Site : Présidence	45 705	-	46 000	46 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3323 : Rénovation des systèmes d'éclairages - Site : Le Quatre	29 717	-	30 000	30 000	-	-
PLAN DE RELANCE : PRFR3343 : BU DE BELLE-BEILLE Rénovation énergétique - Site : BU Belle Beille	5 668 799	-	5 170 000	3 330 000	1 840 000	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	47 924 495	5 947 413	41 977 082	27 063 455	8 827 686	6 085 941
PFIRECCPER : CPER	13 735 126	209 551	13 525 575	5 163 710	2 223 815	6 138 050
PFIRECHREG : Projets Region	9 143 385	138 219	9 005 166	6 653 408	1 320 644	1 031 113
PFIRECHANR : Projets ANR	9 526 263	15 687	9 510 576	6 262 619	1 223 016	2 024 941
PFIRECEURO : contrats recherche Européens	5 258 610	1 957	5 256 653	3 935 399	318 825	1 002 430
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	10 877 333	816 379	10 060 954	8 492 445	1 208 252	360 257
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 864 814	28 874	1 835 940	1 453 463	335 271	47 206
Total contrats de recherche non fléchés	50 405 531	1 210 666	49 194 865	31 961 044	6 629 823	10 603 997
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 448 093	446 900	3 001 193	2 561 194	440 000	0
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 202 878	254 261	3 948 617	2 712 983	1 235 634	0
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 493 865	1 626 171	5 867 694	4 488 323	1 379 370	0
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 874 300	-	2 874 300	2 194 233	680 067	0
PFIRECHRFI : EUR-LumoMAT	6 132 000	-	6 132 000	1 783 852	819 667	3 528 481
Total des contrats de recherche fléchés	24 151 136	2 327 331	21 823 805	13 740 586	4 554 738	3 528 481
total contrats de recherche	74 556 667	3 537 997	71 018 670	45 701 630	11 184 561	14 132 478
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIRECHRFI : THELEME	13 299 238	-	13 299 238	5 989 738	1 196 100	6 113 400
PFIRECHRFI : ETOILE	4 906 824	-	4 906 824	1 472 700	490 589	2 943 535
FIIECHRFI : EU GREEN	3 201 320	-	3 201 320	-	960 000	2 241 320
Total contrats d'enseignement fléchés	21 407 382	-	21 407 382	7 462 438	2 646 689	11 298 255
PLAN TOURISME : REUT	2 190 100	-	2 190 100	1 347 500	842 600	-
MOBILITE ERASMUS : 2020 - 2022 (900303)	738 292	-	738 292	738 292	-	0
MOBILITE ERASMUS : 2021 - 2023 (900303)	514 059	-	514 059	411 247	102 812	0
MOBILITE ERASMUS : 2022 - 2024 (900303)	673 905	-	673 905	539 124	-	134 781
MOBILITE ERASMUS : 2023 - 2025 (900303)	642 000	-	642 000	-	513 600	128 400
Total contrats d'enseignement fléchés	4 758 356	-	4 758 356	3 036 163	1 459 012	263 181
Total	148 646 900	9 485 410	139 161 490	83 263 687	24 117 948	31 779 855



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

**BUDGET INITIAL
2023**



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 15 décembre 2022



Le projet de budget initial 2023 s'inscrit dans la continuité de la politique des moyens fixée pour la période 2022-2024 et adoptée par le Conseil d'administration de l'Université d'Angers dans sa séance du 15 avril 2021.

A partir du débat d'orientation budgétaire, l'élaboration du projet de budget initial 2023 s'adosse à un nouveau cycle de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, mené courant 2022 entre la gouvernance de l'université et chaque composante, pôle de recherche, direction, service commun et service central.

Cette série de rencontres menées à un rythme soutenu a permis tout à la fois de faire le point sur les réalisations en cours et les projets et/ou les évolutions attendues de l'activité, et sur les moyens nécessaires pour mener à bien les missions de l'entité. De ce dialogue de gestion sont issus tout à la fois la campagne d'emplois 2023 et les moyens financiers inscrits au projet de budget initial 2023.

Le projet de budget initial 2023 a été élaboré avec un niveau de contrainte rarement connu. En effet, le contexte économique difficile rend quasiment impossible l'atteinte d'un budget équilibré. L'inflation sur les prix de l'énergie entraîne une augmentation de près de 2M€ de notre facture énergétique par rapport à 2021, et ce malgré la mise en place du plan de sobriété visant à réduire notre consommation de 10% en 2024 par rapport à 2019. Les conséquences de la hausse des prix de l'énergie restent cependant relativement maîtrisées par l'UA grâce à l'ensemble des opérations d'amélioration de la performance énergétique menées depuis plusieurs années par l'établissement.

En plus de l'énergie, l'inflation touche fortement les matériaux de construction et les matières premières avec pour conséquence une augmentation prévisible du coût de nos opérations de travaux, de maintenance et de construction. Enfin, l'inflation touche à des degrés divers tous les domaines d'activités de l'université avec une variation établie à 6,5% entre novembre 2021 et novembre 2022.

C'est pour prendre en compte ces conséquences financières lourdes pour les établissements, que la ministre chargée de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a autorisé dans la circulaire budgétaire la présentation de projets de budgets initiaux en déficit pour l'exercice 2023.

Considérant l'évolution de l'inflation et afin de maintenir le pouvoir d'achat des agents publics, le gouvernement a décidé d'une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2022. Non financée en 2022, cette mesure a coûté 1,8M€ sur les six derniers mois. Conformément aux annonces ministérielles, elle est totalement intégrée à notre pré-notification 2023 pour un montant avoisinant les 2M€.

Malgré les tensions accrues sur les finances de l'établissement, le budget 2023 est construit en maintenant pour l'essentiel les moyens mis à disposition des composantes, des laboratoires de recherche et des directions afin d'assurer leurs missions.

Les éléments de variation de la masse salariale, campagnes d'emplois 22 et 23, augmentation du point d'indice, politique indemnitaire, prise en compte des dispositions de la LPR, politique RH de l'établissement, heures complémentaires conduisent à prévoir un budget de 149M€ pour notre principal poste de dépenses.

L'atterrissage prévisionnel de ce projet de budget initial 2023 reste conforme aux seuils de sécurité.

Table des matières

I- Les emplois.....	4
II- Les grands équilibres budgétaires 2022	5
2-1 Les recettes	6
2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP.....	6
2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTERES HORS SCSP).....	8
2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC).....	8
2-1-4 Les autres financements publics	9
Les financements publics globalisés :.....	9
2-1-5 Les ressources propres hors Fondation.....	10
2-1-6 Les ressources propres de la Fondation	10
2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP).....	10
2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel	10
2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement.....	12
2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement.....	13
2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement	13
2-3 Le solde budgétaire	14
III- L'équilibre financier.....	14
IV- Les opérations pluriannuelles.....	17
V- Les autres données à titre d'information	18

I- Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

ECART BR 2021-BPI 2022								
CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL					
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	17	13	30					
BIATSS	8	40	48					
TOTAL	25	53	78					
		Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT				
Catégories d'emplois		Nature des emplois		BR 2022	BI 2023	BI 2022	BI 2023	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	732	751		732	751	
		CDI	1	1	11	13	12	14
	Non permanents	CDD	210	208	154	165	364	373
S/total EC			943	960	165	178	1108	1138
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	496	495		496	495	
		CDI	6	7	185	204	191	211
	Non permanents	CDD	20	28	178	199	198	227
S/total Biatss			522	530	363	403	885	933
Totaux			1465	1490	528	581	1993	2071
							Plafond global des emplois voté par le CA **	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 587,0					

Une augmentation de 78 ETPT est prévue entre le BR 2022 et le BI 2023, sachant qu'il convient de relativiser cette augmentation puisque dans le cadre du BR les ETPT des mois de janvier à octobre 2022 s'appuient sur les données réelles, qui ne prennent pas en compte les acomptes versés (moyenne de 9 acomptes à fin octobre)

Par plafond, on constate une augmentation de 25 ETPT sur le plafond Etat alors que le plafond propre est en progression de 53 ETPT.

L'augmentation sur le Plafond Etat de 25 ETPT entre le BR 2022 et le BI 2023 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : + 8 ETPT,

- dont -1 sur la population titulaire et +9 sur la population contractuelle ; cette différence sur la population titulaire est plus significative sur la catégorie C et s'explique principalement par des mouvements liés aux listes d'aptitude et par des repyramidages.

Pour information, le vote de la campagne d'emplois 2022 avait validé la création de 5 postes (en catégorie A), alors que la campagne d'emplois 2023 prévoit 4 créations et 1 repyramidage.

- concernant la population contractuelle, la progression est visible sur la catégorie A (+6 ETPT) et sur la catégorie B (+5 ETPT), et est liée à des compensations de postes titulaires vacants.

- Enseignants : + 17 ETPT,

- dont +19 ETPT sur la population titulaire ; la différence s'explique principalement par les décisions prises en campagne d'emplois 2022 et 2023 (pour 4 mois), notamment la défrigidation de 17 postes en CE 2022 (nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels) pour 7 réfrigérations, la création de 7 postes enseignants-chercheurs titulaires lors de la CE 2022 (2 PR et 5 MCF), la création de 4 postes d'enseignant second degré titulaires en CE

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

2022, 18 défrigerations d'enseignants-chercheurs dans le cadre de la CE 2023 pour 11 réfrigérations, la création de 11 postes enseignants-chercheurs titulaires lors de la CE 2023 (7 MCF et 4 PAST) ; ces décisions se traduisent au final par un progression de 4.5 PR, 10 MCF et 5 PRAG/PRCE.

- et -2 ETPT sur la population contractuelle.

L'augmentation sur le Plafond propre de 53 ETPT entre le BR 2022 et le BI 2023 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : + 40 ETPT ; cette évolution se répartit entre +19.5 ETPT sur support permanent et +20.5 sur support non permanent dans le cadre de financements obtenus par l'établissement (Thélème, CVEC, ARS, REUT, EU Green...) ou par le développement de ressources propres.

Ainsi, la campagne d'emplois 2022 prévoyait la création de 36 postes ou contrat d'apprentissage, dont 6 sur financement établissement pour répondre à de nouveaux besoins, des accroissements d'activités ou financés par la Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC) pour accompagner la politique sociale étudiante de l'UA, 7 sur ressources propres des composantes ou des services (en totalité ou en co-financement), 13 sur financements ou projets extérieurs et 10 apprentis.

- Enseignants : + 13 ETPT s'expliquant principalement par une évolution à la hausse des contrats doctoraux et post-doctorants (+10 ETPT basée sur des hypothèses lors des constructions du BPI), et des évolutions à la hausse sur la population des professeurs contractuels (+3 ETPT) et les PAST (+1ETPT).

II- Les grands équilibres budgétaires 2023

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2, 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes (RE) ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (enveloppe de personnel, de fonctionnement et d'investissement) en distinguant les montants en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) ;

- Le classement des recettes (RE) en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

La différence entre la prévision des recettes et les crédits de paiement permet de déterminer le solde budgétaire² prévisionnel qui constitue la première variation de trésorerie.

² Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

2-1 Les recettes

Les recettes consolidées (globalisées et fléchées) pour l'exercice 2023 s'élèvent à **184 776 465 €**.

Les recettes globalisées pour un montant de **177 575 038 €** sont réparties de la façon suivante :

- Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) pour 138 787 770 € représentent 78 % des recettes globalisées et 75% des recettes totales. Elle est conforme à la pré-notification reçu le 24 novembre 2022. Celle-ci est en augmentation de 650 401 € par rapport au budget rectificatif 2022.
- Autres Financement de l'Etat pour 5 509 272 € représentent 3,10 % des recettes prévisibles globalisées et 2,98% des recettes totales prévisibles.
- La CVEC pour 1 633 564 € représentant 0,92 % des recettes globalisées et 0,88 % des recettes totales prévisibles
- Autres financements publics pour 15 561 376 € représentent 8,76 % des recettes prévisibles globalisées et 8,42 % des recettes totales prévisibles.
- Recettes propres pour 16 073 056 € représentant 9,05 % des recettes prévisibles globalisées et 8,70 % des recettes totales prévisibles.

Les recettes fléchées pour un montant de **7 201 427 €** sont réparties de la façon suivante :

- Financement de l'Etat fléchés pour 490 589 €
- Autres financements publics fléchés pour 6 710 838 €

Les recettes prévisibles globalisées sont en augmentation de 1,1% par rapport au budget rectificatif 2022 soit 1 925 257 € de plus.

Cette augmentation est principalement dûe à l'augmentation de la CVEC (+24%) et des financements publics (+10,45%). La variation minime de la SCSP 2022 (+0,47%) par rapport au BR 2022 est simplement lié au fait que son inscription doit être faite au regard de la pré-notification reçue le 24 novembre 2022. Elle ne reflète donc pas la SCSP définitive susceptible d'être notifiée en 2023.

Les recettes prévisibles fléchées sont en augmentation de 186 % par rapport au budget rectificatif 2022 soit 4 680 971 € de plus.

La raison de cette forte augmentation est le versement du solde des financements des projets Recherche Formation Innovation (Végétal, Tourisme, Lumomat et Électronique) de la part du FEDER, Région et ALM.

La fin de ces 4 RFI se terminant le 31 décembre 2022, à l'exception du RFI Tourisme le 31 mars 2023.

2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP

La pré-notification 2023, du 24 novembre 2022, attribue une dotation prévisionnelle de 138 797 770€ à l'Université d'Angers.

Cette pré-notification présente une augmentation globale de 650 401€ par rapport à la notification intermédiaire de juillet 2022.

Cette croissance se décompose ainsi :

	Ecart Prénitif 2023 vs Notif intermédiaire 2022
CREDITS DE MASSE SALARIALE	908 665 €
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	-258 264 €
TOTAL	650 401 €

La progression globale de la subvention en masse salariale totalise des évolutions contraires :

- Crédits hors plan de relance : + 3 640 143€
- Crédits du plan de relance : - 1 510 400€
- Crédits sur actions spécifiques : - 1 221 078€

Les crédits hors plan de relance évoluent à la hausse, principalement en raison du financement de l'augmentation du point d'indice du plafond Etat, en année pleine, et de la dotation LPR 2023 (évolution annuelle de la PRES).

Les crédits du plan de relance, obtenus en 2022, correspondaient à des financements de places supplémentaires au titre des rentrées 2021 et 2022, et à la subvention du DU Paréo.

La diminution des crédits sur actions spécifiques s'explique par la non-reconduction à ce stade des financements du Dialogue Stratégique de Gestion DSG, aussi bien sur les aspects financiers (soutien d'actions de transformation structurelle ; crédits alloués au titre de la trajectoire financière et MS) que sur les projets, et à la dotation en 2022 de l'indemnité inflation.

L'évolution à la hausse des crédits de fonctionnement résulte des constats suivants :

- Crédits de fonctionnement hors actions spécifiques : - 608 500€
- Crédits de fonctionnement sur actions spécifiques : + 350 236€

Hors actions spécifiques, la baisse de la dotation s'explique par le financement sur 2022 du plan tourisme, dont l'enveloppe 2023 est plus faible et fléchée sur actions spécifiques, et par une diminution du socle, compensées partiellement par des crédits sur contrat de vie étudiante.

Les crédits de fonctionnement sur actions spécifiques augmentent mécaniquement en lien avec les explications ci-dessus sur le plan tourisme.

Dans le détail, les évolutions principales par rapport à la notification intermédiaire de juillet 2022 sont les suivantes :

- Eléments majeurs supplémentaires
 - o Augmentation du point d'indice + 3 579 264€
 - o Plan tourisme 2023 + 842 600€
 - o LPR 2023 - PRES 2023 + 561 528€
 - o Réforme des études de santé – R2C + 249 696€
 - o Contrat de vie étudiante + 247 471€
 - o LPR 2023 - Mesures RH diverses et financement labos + 141 887€

- Eléments majeurs non reconduits
 - o Plan de relance – places supplémentaires - 1 350 400€
 - o Plan tourisme 2022 - 1 272 000€
 - o DSG 2 – accompagnement financier - 1 097 000€
 - o DSG 1 – projets stratégiques - 450 000€
 - o Protection sociale complémentaire - 199 302€
 - o DU Paréo - 160 000€
 - o LPR 2023 - Mesures RH diverses et financement labos - 156 801€
 - o Réduction du socle fonctionnement - 105 659€

Par type de financement, les principales évolutions par rapport à la notification intermédiaire de juillet 2022 sont les suivantes :

- Masse salariale	+ 3 477 764€
- LPR	+ 571 278€
- Vie étudiante	+ 247 471€
- DSG	- 1 547 000€
- Plan étudiant – places supplémentaires	- 1 511 004€
- Plan tourisme	- 429 400€
- Réduction du socle fonctionnement	- 105 659€

Cette pré-notification 2023 est en progression de 6 091 627€ par rapport à celle de l'exercice 2022. La masse salariale évolue à la hausse pour 5 835 469€ (financement de l'augmentation du point d'indice, DSG, LPR 2022 et 2023, plan tourisme...) alors que la masse fonctionnement progresse de 256 158€ (plan tourisme, LPR).

2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP)

Les autres financements de l'ÉTAT pour un montant total de **5 509 272 €** correspondent principalement aux soldes des financements du plan de relance de l'Etat pour la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat, des opérations immobilières du CPER 2021-2027, de quelques opérations de recherche et subventions d'enseignement/pédagogie financées par l'Etat.

- Plan de relance : solde de la rénovation énergétique de la BU Belle Beille pour 1 840 000 €
- Plan de relance : solde de la rénovation énergétique UFR Santé (site AMSLER) pour 1 211 000 €
- Opérations immobilières du CPER 2021-2027 :
- Réhabilitation des locaux de l'UFR lettres (PPIRL902) pour 1 450 000 €
- Réhabilitation de l'UFR Santé pour 550 000 €
- Opérations de recherche pour 239 172 €
- Subventions d'enseignement/pédagogie pour 219 100 €

Concernant les projets fléchés : 490 589 €

Le montant du financement de l'Etat pour les recettes fléchées correspond au 4^{ième} versement du projet ETOILE bénéficiant d'une subvention annuelle de 490 589 € versée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC)

La recette budgétaire concernant la fiscalité affectée s'établit à 1 633 564 €.

Elle concerne en grande majorité la contribution Vie Etudiante et Campus dite CVEC affectée à l'UA. Elle a pour but de favoriser l'accueil et à l'accompagnement des étudiants dans le domaine social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La CVEC permet également la programmation de projets financés par la quote-part de la CVEC du CROUS.

La recette prévisionnelle CVEC destinée aux étudiants a été établie à 1 600 000 € pour l'année 2022/2023 (1 636 018 € pour 2021/2022). Elle sera versée dans sa totalité sur l'année civile 2023.

Enfin les recettes provenant des projets financés par la CVEC CROUS s'élèvent à 33 564 €.

2-1-4 Les autres financements publics

Les financements publics globalisés :

- Les subventions prévisionnelles des financeurs publics s'établissent à **15 561 376 €** et proviennent essentiellement :
 - Des opérations de recherche pour 6 683 473 € dont 2 223 815 € liés au CPER 2021-2027 ;
 - Des opérations immobilières (UFR Santé et LLSH) pour 2 582 500 € ;
 - Des opérations numériques pour 1 401 977 € dont 1 200 000 € liées au Réseau Régional à Très Haut Débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays De La Loire (RRTHD-ESR-PDLL) ;
 - Des subventions pédagogiques de fonctionnement et d'investissement pour le soutien des formations ou d'aides à la mobilité pour 4 893 426 € dont :
 - 1 290 000 € de subvention ARS pour le remboursement des honoraires et salaires pédagogiques des maitres de stage en SANTE ;
 - 1 777 227 € de subventions diverses gérées en centrale ou dans les composantes de l'UA.
 - 585 000 € de subventions provenant de la communauté d'agglomération de Cholet (330 000 €), de la ville des Sables d'Olonnes (100 000 €) et de l'agglomération de Saumur (155 000 €) ;
 - 501 200 € concernent la subvention Région pour le fonctionnement et l'investissement pédagogique au titre de l'année 5 ;
 - 616 412 k€ concernent le financement des bourses de mobilités financées par l'agence ERASMUS pour les étudiants et personnels ;
 - 123 587 € concerne les subventions versées par les collectivités dans le cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé » en vue de l'expérimentation des affectations des chefs de cliniques des universités, assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers universitaires et des chefs de cliniques universitaires de médecine générale sur le territoire hors CHU d'Angers et la faculté de Santé.

Pour les projets fléchés dont les recettes publiques s'élèvent à un montant de **6 710 838 €**, elles s'expliquent comme suit :

- Pour les RFI : La fin des RFI est fixée au 31.12.2022 excepté le RFI Tourisme. De ce fait, l'Université d'Angers encaissera le solde de ces projets provenant principalement du FEDER (1 485 426 €), Région (2 232 400 €) et ALM (17 245 €) détaillé comme ci-dessous :
 - RFI Lumomat pour 440 000 €,
 - RFI Tourisme pour 1 235 634 €
 - RFI Végétal pour 1 379 370 €
 - RFI Électronique pour 680 067 €
- Le projet THELEME encaissera 1 196 100 € comme prévu dans la convention et rentrera dans sa cinquième année de fonctionnement.

- L'EUR LUMOMAT, débuté en 2020, encaissera 530 000 € de l'ANR, 200 000 € de la Région et 89 667 € d'ALM.
- Enfin, un nouveau projet d'établissement débutera en 2023 à savoir l'EU-GREEN pour une recette prévue de 960 000 € (640 000 € de FEDER et 340 000 € de l'ANR) en 2023 pour un montant d'opération prévu de 3 201 320 €.

2-1-5 Les ressources propres hors Fondation

Les ressources propres prévues s'élèveront à **15 950 056 €** dont les principales sont :

- Les droits d'inscriptions de base et spécifiques des étudiants et sur conventions (UCO, IRCOM, ESA...etc.) pour 4 511 972 € ;
- Les recettes de la formation continue pour 1 930 316 € ;
- Les recettes des conventions de prestations d'enseignement ou de jurys entre l'UA et divers clients (Universités, INRAE, ESA, Ecoles...etc.) pour 1 594 003 € ;
- Les recettes issues de la formation en apprentissage avec principalement le CFA AGEFASUP pour 4 668 854 € ;
- La recette de la taxe d'apprentissage pour 419 000 € ;
- Les recettes issues de la Recherche (Prestations et autres subventions privées) pour 923 975 € ;
- Les autres recettes proviennent de diverses prestations (suivi médical des étudiants et personnels, les certifications en langue, colloques, redevances, forum des métiers, summer school, etc...) pour 1 901 936 €.

2-1-6 Les ressources propres de la Fondation

La Fondation Université d'Angers, qui vise à permettre la mise en connexion entre les compétences développées au sein de l'université et les besoins qui peuvent émerger, notamment au sein des entreprises.

Les dons prévisibles pour la Fondation sont estimés à 123 000 €.

2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP)

Les besoins en AE pour l'année 2023 se chiffrent à **201 524 327 €** et les besoins en CP à **197 283 747 €**.

- 201 401 327 € en AE et 197 160 747 € en CP pour le budget principal
- 123 000 € en AE et CP pour la Fondation

2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel

Le BI 2023 présente une estimation de masse salariale à hauteur de 149 014 717€, en progression donc de 6 327 675€ par rapport au BR 2022 (+4.25%).

Par plafond, l'augmentation est la suivante :

- Plafond Etat : + 3 630k€, soit +3,1% d'évolution, sur une population de 72% des ETPT présents au BI 2023, et représentant 80,8% de la masse salariale totale.
Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du point d'indice applicable à l'ensemble des agents indicés, après avoir eu un 1er impact au cours du second semestre 2022 (cf. BR 2022), par les effets des campagnes d'emplois 2022 et 2023, et par le GVT.
Par population, la masse salariale titulaire progresse de 2 833k€, alors que sur la population contractuelle, la hausse est de 797k€.
- Plafond Propre : + 2 777k€, soit +10,7%, pour une population de 28% des ETPT estimés au titre du BI 2023, et représentant 19,2% de la masse salariale totale

Cette croissance s'explique par l'augmentation des ETPT de 53 ETPT (voir paragraphe ETPT du tableau 1) ;

- Autres dépenses : -80k€ en raison de dépenses exceptionnelles au titre de 2022.

Par structure, le budget central, qui représente 87,9% de la masse salariale du budget initial 2023, augmente de 4 880k€ en raison de l'augmentation du point d'indice, de l'évolution à la hausse des ETPT et du GVT.

Le budget des composantes (6,6% du budget total MS) progresse de 808k€ en raison de nouveaux CDD sur ressources propres.

Les budgets délégués des services centraux (0,6% de la MS) diminuent à hauteur de 425k€, principalement par transfert de crédits sur d'autres imputations (budget central, budget projets transversaux).

Les budgets délégués des services communs (0,6% du budget total MS) font apparaître une augmentation de 100k€, par croissance des CDD sur ressources propres.

Le budget délégué de la recherche (2,6% du budget total MS) croît de 432k€, en lien avec les hypothèses recherche sur l'obtention de nouveaux contrats (impact sur les effectifs doctorants et post-doctorants).

Enfin, les budgets transversaux (RFI, Thélème, Etoile, EUR Lumomat, REUT), qui représentent 1,7% de la MS progressent de 532k€, en raison de la mise en œuvre effective de REUT et de l'EU Green.

Par catégorie de dépenses,

- Les rémunérations principales, qui représentent 50% de la masse salariale, passent de 70 705k€ à 74 749k€, soit une croissance de +4 045k€ brut, principalement en lien avec l'augmentation des effectifs (+78 ETPT), l'évolution du point d'indice, et le GVT titulaires et contractuels.
- Les rémunérations accessoires (heures complémentaires et vacances, contrats étudiants, PAMSU, vacances administratives), soit 4,7% du BI, évoluent à la baisse de 504k€ brut.
- Les indemnités et primes, dont la part sur l'ensemble de la MS est aussi de 5%, progressent de 63k€ brut en lien avec la mensualisation de la PRES dès septembre 2022, qui compensent les effets à la hausse des autres indemnités et primes.
- Les prestations sociales (remboursement domicile-travail) augmentent de 96k€, en raison d'une sous-estimation en 2022.
- Les cotisations patronales assises sur ces différents éléments de rémunérations, soit 40% de la MS totale, sont mécaniquement en progression de 2 707k€.
- Les éléments payés hors TG diminuent de 80k€, en raison de capital décès versé à cette hauteur en 2022.

Par destination LOLF, la progression globale de 6,3M€ se répercute ainsi :

- Croissance estimée à 3,4M€ sur la Formation (destinations 101 à 103), dont 2,1M€ sur budget central en raison notamment de la progression des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires, et de l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine, 0,7 sur le REUT et 0,7M€ sur le budget délégué des composantes,
- Augmentation estimée à 1,6M€ sur la Recherche (destinations 106 à 112), dont +1,7M€ sur budget central en raison principalement de la progression des enseignants-chercheurs titulaires (+12 ETPT PR et MCF), +0,4M€ sur le budget délégué recherche, et -0,5M€ sur les dépenses RFI dont les financements se terminent.
- Progression de 1,3M€ sur le pilotage, l'immobilier la documentation et l'aide aux étudiants en lien avec la croissance des ETPT et l'évolution à la hausse du point d'indice.

Les évolutions résultent à la fois de décisions propres à l'Université d'Angers et de mesures nationales réglementaires.

Parmi les impacts liés aux **mesures réglementaires** :

- Mise en œuvre de la hausse du point d'indice de 3.5% applicable à l'ensemble des agents indicés depuis le 1^{er} juillet 2022
 - o Plafond Etat : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 909k€, soit 1 732k€ chargé, sur la base d'un taux de 92% de charges patronales (dont CAS

- Pensions de 74%)
 - Plafond Propre, hors heures complémentaires et vacances : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 156k€, soit 222k€ chargé, sur la base d'un taux de 42% de charges patronales
 - Heures complémentaires et vacances : 120k€ chargé
- Soit un total estimé de 2 074k€ sur 2023.

- Mise en œuvre de la RIPEC Composante 1 dite statutaire (ex PRES- Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur), avec nouvelle revalorisation estimée pour cette dernière à 562k€, mais plus que neutralisée par l'effet de la mensualisation applicable depuis le 1^{er} septembre 2022 (anciennement versée en janvier et juillet) et avec un effet final à la baisse par rapport au BR 2022 de 213k€
- Mise en œuvre de la RIPEC Composante 2 dite fonctionnelle, venant se substituer aux primes pour charges administratives, pour une évolution financière neutre
- Mise en œuvre de la RIPEC Composante 3 dite individuelle, venant pour partie remplacer et compléter la PEDR, pour un impact 2023 de 236k€
- Mise en œuvre de la PESR pour les populations PUPH et MCUPH, et ayant un impact de 91k€ au titre du BI 2023
- Glissement Vieillesse Technicité GVT estimé à 600k€ sur la population titulaire
- Croissance de l'indemnité télétravail en raison de la revalorisation du forfait

S'agissant des **décisions propres à l'établissement** :

- Impact des campagnes d'emploi 2022 et 2023, qui ont pour conséquence :
 - Une évolution des enseignants titulaires de +12 ETPT, soit un coût de 1 927k€
 - Une évolution des Biatss titulaires à la baisse de -4 ETPT, mais du fait d'un mix catégories A/B/C qui évolue à la faveur des agents de catégorie A, un impact financier de +7k€ a été estimé.
 - Une évolution des Biatss contractuels sur budget Etat de +318k€, en lien avec les vacances de titulaires compensées par des personnels contractuels.
 - Une évolution des enseignants contractuels sur budget Etat de 8k€.
- Impact des recrutements sur financements, ou pour répondre à de nouveaux besoins et à des accroissements d'activités :
 - Une évolution des Biatss contractuels sur budget Propre de 1 512k€, dont +1 194k€ sur la catégorie A.
 - Une évolution des enseignants contractuels sur budget Propre de 522k€, dont 364k€ au titre des doctorants et post-doctorants selon les hypothèses prises.
- Revalorisation des compléments de rémunération des CDI de catégorie A et B, pour un montant estimé à 142k€.
- Diminution au global des heures complémentaires, contrats étudiants et vacances administratives pour 492k€, suite aux ajustements effectués en lien avec les consommations réellement observées.
- Impact des rappels sur rémunérations 2022 au titre de 2023 (acomptes, reclassement des nouveaux titulaires...) à la baisse pour 200k€ en raison de régularisations importantes en 2022.

2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement

Le besoin en AE de fonctionnement s'élève à **32 696 533 €**, et est en augmentation de 2,7% par rapport au BR 2022. Cette augmentation est issue principalement de :

- **+ 735 406 €** par rapport au BR 2022 pour les composantes et les services communs.
- **- 719 264 €** concernera les budgets des services centraux par rapport au BR 2022. Cette diminution s'explique par le fait que de deux marchés (Assurances et cabinet pour la certification des comptes) seront engagés en 2022 mais également une diminution des achats liés aux contextes sanitaires (masques, gels hydroalcooliques, etc...).

- **+618 617 €** pour la Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique (DPIL) par rapport au BR 2022 du principalement à l'augmentation des besoins en travaux de maintenance corrective, des études envisagées pour un plan pluriannuel de maintenance devant aboutir à un marché de maintenance. Enfin, une enveloppe de fonctionnement est prévue pour les travaux de réhabilitation de l'UFR LLSH, Médecine mais également le parcours santé et l'aménagement de gymnases centre sportif de Belle-Beille ;
- **-322 000 €** d'AE à la DDN par rapport au BR 2022 qui s'explique par l'inscription en 2022 du marché IRU du RRTHDESR (volet fonctionnement pour la maintenance en condition opérationnel).
- **+ 1 677 490 € d'AE** à la recherche par rapport au BR 2022 provenant essentiellement des besoins des contrats de recherche actuellement en cours et se poursuivant en 2023 et l'inscription d'une enveloppe pour les prochains contrats non connus à ce jour.
- **- 1 163 983 €** pour les RFIs et les projets transversaux (Thélème, Etoile et l'EUR Lumomat, plan tourisme REUT et l'Eu-Green) par rapport à au BR 2022.

Cette diminution de besoins en AE s'explique principalement par la fin des RFIs mais elle est compensée par l'inscription des besoins du Plan Tourisme (558 500 €) et du projet EU-Green (150 000 €).

- **+50 000 €** pour la Fondation par rapport au BR 2022

2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement

Le besoin en CP de fonctionnement s'élève à **28 737 329 €** soit une diminution de 7% par rapport au BR 2022.

L'écart entre les CP et les AE de fonctionnement prévu au BI 2023 s'explique par un décalage récurrent et prévisible entre les engagements et les paiements au 31.12.2023 (environ 10%).

2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement

Le besoin des AE en investissement s'établit à **19 813 077 €** pour le BI 2023. Ce besoin provient pour 4 505 513 € d'investissements dits récurrents et de 15 307 564 € pour les investissements dits structurants.

Les AE des investissements récurrents (4 505 513 €) proviennent des composantes et services communs pour 1 096 886 €, des services centraux pour 325 000 €, de la DPIL pour 1 912 741 € concernant essentiellement des opérations annuelles reportées des composantes pilotées par la DPIL mais également des besoins pour les travaux d'accessibilité, de conformité et de sûreté, de la DDN pour 295 000 € et 875 000 € pour la recherche et projets transversaux.

Les AE des investissements structurants (15 307 564 €) proviennent majoritairement :

- De la DPIL pour **9 219 564 €** et concernent les opérations pluriannuelles immobiliers des réhabilitations de l'UFR Lettres et Médecine, des projets CROUS et de la fin des travaux du plan de la BU Beille-Beille.
- De la DDN pour **600 000 €** et concernent la poursuite des projets numériques du SDN dans le cadre du PPI DDN.
- De la recherche pour **3 815 000 €** pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du CPER 2021-2027.

- Des composantes pour **1 660 000 €** pour les projets structurants et notamment près de 968 000€ pour l'UFR Santé pour l'engagement du futur marché lié au centre de simulation en santé.

2-2-5 Les CP de l'enveloppe investissement

Le besoin des CP en investissements s'établit à **19 531 701 €** pour le BI 2023 à un niveau équivalent aux AE.

2-3 Le solde budgétaire

Au regard de la présentation des prévisions de recettes encaissées (RE) d'un montant de 184 776 465 € et de la prévision de la consommation de crédits de paiement (CP) d'un montant de 197 283 747 €, le **solde budgétaire prévisionnel s'établirait à -12 507 282 € dont – 5 273 706 €** proviennent des opérations pluriannuelles.

III- L'équilibre financier

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2023 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il reprend le solde budgétaire issu du tableau 2 des autorisations budgétaires et tient compte pour l'Université d'Angers des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité internationale, TVA) et de l'impact de l'emprunt (remboursement) dans le cadre des opérations non budgétaires.

La variation prévisionnelle de trésorerie finale au BI 2023 s'élève à – **12 630 204 €** correspondant à un prélèvement de la trésorerie au 31.12.2023.

L'écart entre le solde budgétaire (- 12 507 282 €) constituant la 1^{ière} variation de trésorerie et la variation finale (-12 630 204 €) est +122 922 € correspond à la prévision du remboursement de l'emprunt intracking avec la CDC.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2023 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les produits correspondants.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab. 2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2023 (car non budgétaires) mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques, les produits constatés d'avance ou à recevoir et les charges à payer à comptabiliser).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à générer une ressource interne permettant le financement des investissements pérennes nécessaire à son activité économique et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations d'emplois/ressources prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Le résultat prévisionnel au BI 2023 de l'établissement s'établirait à **- 4 529 547 €**, résultat prévisionnel quasiment équivalent à celui du BI 2022 (- 4 501 025 €).

Ce déficit s'explique en grande majorité par l'augmentation des charges de personnels de 6 218 893 € (comptes 64*) et de l'augmentation des charges de fonctionnement (hausse du coût de l'énergie et impact de l'inflation).

Il est à noter que ce résultat prévisionnel est basé sur l'inscription de la pré-notification de la SCSP 2023 ne prenant pas en compte la notification définitive 2023. Pour information, l'écart entre la pré-notification 2022 et la dernière connue à ce jour (notification intermédiaire) est de +5 445 499 €.

Les charges

Les charges prévisionnelles de personnel s'établissent à **147 047 953 €** en décalage avec les AE et CP inscrits budgétairement (149 014 717 €) en raison de l'inscription des dépenses des comptes 633* correspondant aux divers taxes, impôts et charges relatives aux salaires estimés à 1 966 764 € en fonctionnement en comptabilité générale.

Les charges prévisionnelles de fonctionnement en 2023 s'établiraient à **38 788 286 €** et se décomposent de la façon suivante :

- 27 054 134 € de charges de fonctionnement prévisionnelles
- 1 966 764 € issus des divers taxes, impôts et charges relatives aux salaires (comptes 633*) basculant en fonctionnement
- 9 767 388 € de dotations aux amortissements (DAP) prévisionnelles en 2023.

Les charges de fonctionnement de 27 054 134 € en 2023 (hors DAP et comptes 633*) seraient en augmentation de 488 713 € par rapport au BR 2022 (26 565 421 €).

Or il est sans doute vraisemblable que les charges inscrites au BR 2022 soient surestimées. Les charges prévisibles 2022 seraient de 24 794 029 € (projection estimée au 31.12.2022 en fonction des charges au 4.12.2022) dont 2 564 311 € pour le cout des charges énergétiques (électricité et gaz).

L'augmentation réelle entre le BI 2023 (27 054 134 €) et les charges finales prévisibles 2022 (24 794 029 €) seraient donc de 2 260 104 €.

En partant d'une inflation estimée de 5% sur les charges finales 2022 hors énergie (Electricité et gaz) en 2023, l'impact de l'inflation sur ces charges serait de + 1 158 116 €.

Le delta de cette augmentation soit 1 101 988 € (2 260 104 € - 1 158 116 €) représenterait une hausse de 43% de coût de l'énergie (Electricité et gaz).

Les produits

Les produits prévisionnels s'établissent à 181 306 692 € en augmentation de 3 185 605 € par rapport au BR 2022.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la pré-notification de la SCSP 2022 de 650 401 € au regard de la dernière notification reçue de juillet 2022.

Mais cette augmentation provient essentiellement des produits calculés prévisibles (Produits à recevoir) affectés aux opérations annuelles et pluriannuelles subventionnées en fonction des charges estimées sur celles-ci.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF)

La CAF ou l'IAF est calculé par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables prévisionnelles.

Cette différence s'élève à – **2 045 093 €** et constitue une Insuffisance d'Autofinancement (IAF) pour le budget initial 2023. Elle apparait donc comme un emploi dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, tableau 6).

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Au budget initial 2023, **19 531 701 €** sont prévus **en dépenses d'investissements (emplois)** complétés de l'insuffisance d'autofinancement de 2 045 093 €.

Au budget initial 2023, **15 497 422 €** sont prévus en ressources pour le financement des dépenses d'investissements.

In fine, une diminution prévisionnelle de **6 079 372 €** au fonds de roulement est prévue afin de réaliser l'équilibre comptable.

Le niveau final prévisionnel du fonds de roulement au 31.12.2023 s'établirait à 11 316 082 € soit **23 jours** de fonctionnement contre **37 jours** en BR 2022 et le niveau final prévisionnel de trésorerie s'établirait à 15 624 042 € soit **32 jours** contre **60 jours** en BR 2022.

Ces niveaux sont calculés à partir du niveau fonds de roulement et du niveau de trésorerie prévisionnels finaux inscrits au BR 2022.

IV- Les opérations pluriannuelles

Tableaux 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépenses (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2023.

Le tableau intègre :

- L'exécution des années antérieures, basée sur l'exécution jusqu'au 31.12.2021 plus la dernière prévision figurant au dernier BR 2022 voté.
- L'actualisation des projets en cours (reprogrammation ou déprogrammation) pour l'année 2023 en dépenses et en recettes.
- La prévision des projets en cours pour les années futures aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les opérations pluriannuelles sont constituées :

- De la programmation d'investissement relevant du schéma directeur du numériques (PPIDDN05), des opérations du CPER (Réhabilitation santé et lettres), des opérations du plan de relance et des projets financés par la CVEC ;
- Des contrats de Recherche
- Des projets transversaux recherche (RFI et EUR LUMOMAT)
- Des contrats d'enseignements (THELEME, ETOILE, PLAN TOURISME REUT, EU-GREEN et ERASMUS)

Au global, il est prévu d'engager environ 27,8 M€ sur les opérations pluriannuelles. Les projets d'investissements (CPER immobilier, Plan de relance, Projets CROUS et numériques) représentent 38% des AE, les contrats de Recherche fléchés et non fléchés 46 % et les contrats d'enseignement fléchés et non fléchés 16%.

Au global, il est prévu de décaisser environ 29,4 M€ sur les opérations pluriannuelles.

Au final, il restera à payer 6,4 M€ sur des engagements pris en 2023 et avant et 33 M€ sur les futurs engagements pour mener à terme l'ensemble des opérations pluriannuelles inscrites au BI 2023

En 2023, il est prévu des encaissements à hauteur de 24 M€ soit un solde budgétaire en 2023 de -5,3 M€.

En 2022, un solde budgétaire de 3,5 M€ est prévu.

Sur l'ensemble des opérations pluriannuelles, il restera à encaisser 31,8 M€ pour un reste-à-payer prévisible fin 2023 de 39,6 M€ soit un solde budgétaire de -7,8 M€.

Le prélèvement prévisionnel sur la trésorerie sera donc 9 485 410 € pour la réalisation de ces opérations pluriannuelles.

Il est à noter que sur ce prélèvement, 36% provient des projets numériques du SDN dans le cadre du Plan Pluriannuelle d'Investissement de la DDN, 26% provient des opérations immobilières, 37% des contrats de recherche.

V- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2023, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées³. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et la prévision des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

³ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.